

ANNEXE SANITAIRE

ALIMENTATION EAU POTABLE

Commune de VACQUIERS

Note sur le fonctionnement du réseau d'eau potable

1 Généralités

La Commune de Vacquiers est adhérente au Syndicat des Eaux de la Région de Saint-Jory et de Castelnau d'Estretfonds auquel elle a donné compétence en matière de distribution en eau potable. Le siège du Syndicat est situé en mairie de Villeneuve les Bouloc.

Ce Syndicat qui regroupe les Communes de Bouloc, Bruguières, Castelnau d'Estretfonds, Cépès, Gargas, Saint-Jory, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Vacquiers et Villeneuve les Bouloc alimente aussi une partie du territoire de Grenade sur Garonne (le hameau de Saint-Caprais, seule partie de cette commune située sur le rive droite de la Garonne)

Il est à noter que la commune de Fronton ayant des problèmes de ressource en eau achète la majorité de son eau potable au Syndicat par l'intermédiaire d'une conduite venant de Castelnau d'Estretfonds dont elle est limitrophe. Une convention entre le Syndicat et cette commune régit les achats d'eau en gros.

2 Ressources du Syndicat

Le Syndicat disposait de 2 ressources dans la nappe phréatique, constituées par des puits de 4 à 5 m de profondeur dans la plaine alluviale de la Garonne, situées l'une sur le site de Beldou à Saint-Jory et l'autre sur le site de Saint-Caprais.

Devant les problèmes de quantité disponible et de taux de nitrates dans l'eau brute, chacun de ces sites a été équipé de bassins de réalimentation de nappe à partir d'eau de Garonne pour le puits de Beldou et d'eau de la gravière voisine pour le site de Saint-Caprais.

Mais devant les problèmes quantitatifs et qualitatifs posés par ces ressources, en particulier les pesticides provenant des activités agricoles, le Syndicat s'est associé avec un Syndicat voisin, le Syndicat des Eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours, pour créer une unité importante de traitement et de production d'eau potable. C'est ainsi qu'est né le Syndicat de Syndicats de Production d'eau potable des Vallées de la Save de l'Hers du Girou et des Coteaux de Cadours, dont

les seuls adhérents sont les Syndicats primaires et dont le Comité Syndical est constitué à parité par des représentants de ces deux Syndicats. En 1990 ce Syndicat de Production a réalisé une usine de traitement d'eau potable à Saint-Caprais, pour une capacité de production de 750 m³/h soit 15 000 m³/jour.

Chacun des deux Syndicats primaires est donc devenu « client » du Syndicat de production et en particulier le Syndicat de la Région de Saint-Jory/Castelnau a réduit l'appel à ses ressources propres en achetant 50% environ de son eau au Syndicat de production.

Depuis le début des années 2000, devant la pression démographique et l'afflux de constructions nouvelles sur les communes des deux Syndicat primaires, le Syndicat de production a décidé d'augmenter la capacité de l'usine de Saint-Caprais pour la porter à 1750 m³/h soit 35 000 m³/jour .

Les ressources en eau brute pour le Syndicat de production consistent en une autorisation de prélèvement d'eau dans le canal latéral à la Garonne (alimenté lui-même par la Garonne depuis Toulouse) , et quand celui-ci doit chômer pour travaux , le Syndicat de production est propriétaire d'une gravière de 40 ha située à proximité de l'usine de Saint-Caprais , et l'eau brute à traiter y est prélevée.

Ces prises d'eau ont fait l'objet de périmètres de protection après avis du Conseil Supérieur d'Hygiène de France.

Depuis janvier 2006 l'usine de Saint-Caprais est opérationnelle pour la nouvelle capacité et les deux Syndicats primaires ont abandonné leurs ressources propres (puits de Beldou et de Saint-Caprais pour le Syndicat qui nous intéresse ici)

L'usine de Saint-Caprais est donc depuis le début 2006 l'unique ressource en eau du Syndicat.

Cette usine répond à toutes les normes en vigueur sur les eaux destinées à la consommation humaine et la filière de traitement en est la suivante :

- Préozonation
- Flocculation décantation
- Filtration sur sable
- Interozonation
- Filtration sur charbon actif

Les eaux sont pompées à l'usine après traitement complémentaire au chlore (pour désinfection) et sont envoyées dans les 2 châteaux d'eau de tête du Syndicat : ceux de Saint-Sauveur et de Castelnau d'Estretfonds

3 Structure du réseau alimentant Vacquiers

L'eau de l'usine de Saint-Caprais arrive dans le réservoir de Saint-Sauveur, de 1000 m³ dont le radier est situé à la cote 200 NGF, ce réservoir desservant gravitairement les réservoirs de Bruguières, Saint-Jory et Villeneuve les Bouloc; ce dernier réservoir est situé à la cote 160 et une station de pompage de reprise y est accolée pour relever les eaux vers les réservoirs de Gargas et Vacquiers.

Ce dernier réservoir est un réservoir sur tour de capacité 300 m³ et son radier est situé à la cote 249 ce qui est suffisant pour alimenter gravitairement toute la commune et quelques quartiers de Bouloc situés à proximité.

4 Structure du réseau de distribution de Vacquiers

3 conduites en 150 et 125 mm sont issues du réservoir de Vacquiers et alimentent tout le territoire de la Commune en diamètres se réduisant petit à petit.

Seuls quelques écarts périphériques (3 fermes isolées) ne sont pas desservies par le réseau et utilisent certainement des puits.

5 Capacités du réseau

Le réseau actuel peut desservir en eau potable pour les usages domestiques les zones d'extension d'habitat prévues sur le plan de zonage.

En ce qui concerne la défense contre l'incendie qui est assurée à partir de poteaux sur les conduites syndicales quand celles-ci sont suffisantes pour assurer un débit de 60 m³/h, le Syndicat n'envisage aucun renforcement ayant pour unique objet la défense incendie. La défense contre l'incendie ne relève pas de la compétence du Syndicat mais de celle de la commune et de plus, une augmentation de diamètre trop importante multiplie le temps de cheminement de l'eau dans les conduites (vitesse faible) et risque de rendre l'eau impropre à la consommation humaine (temps de rémanence de la désinfection au chlore de 24 h en moyenne qui peut être largement dépassé).

Par conséquent, la Commune de Vacquiers envisage de réaliser là où ce sera nécessaire et sur son budget propre des réserves incendie de 120 m³ alimentées par le réseau en l'état.

Dressé le 22 juillet 2006 par G3P Ingénierie

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION DE
ST JORY - CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

Villeneuve lès Bouloc,
Le 17 août 2006

Siège : Mairie de Villeneuve lès Bouloc
31620 VILLENEUVE LES BOULOC

Tél. : 05.61.82.02.29 / Fax : 05.61.82.76.19

Le Président du Syndicat Intercommunal des
Eaux de St Jory / Castelnau d'Estrétefonds

31620 VILLENEUVE LE BOULOC

à

Mairie de VACQUIERS

31340 VACQUIERS

**Objet : Projet de PLU de la Commune
de Vacquiers. Alimentation en eau des
zones « les Chantres et la Pigeonnière »**

Monsieur le Maire-Adjoint,

Nous accusons réception de votre lettre du 3 août 2006.

Les deux zones situées aux lieux-dits « les Chantres et la Pigeonnière » sont anciennement classées Nb dans le POS en vigueur de Vacquiers et utilisent d'anciennes canalisations pour leur alimentation en eau potable. Une vingtaine de maisons se sont édifiées petit à petit sur chacune de ces zones et le réseau d'eau potable, d'un débit limité par la petite taille des canalisations, arrive à saturation.

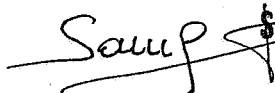
Suite à votre demande, je précise que le renforcement du réseau d'eau de ces deux zones nécessiterait une extension de réseau à partir des canalisations principales d'adduction d'eau situées à proximité du village représentant une distance de plus d'un kilomètre et demi et le coût induit par cette opération serait très important pour votre commune compte tenu de la distance à réaliser.

Comme vous avez prévu de le faire dans votre projet de PLU, il est préférable de ne pas continuer les constructions dans ces zones pour ne pas dépasser la capacité du réseau existant.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez croire, Monsieur le Maire-Adjoint, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,
Pierre SAURY



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX

Région St-Jory, Castelnau d'Estrétefonds

ANNEXE SANITAIRE

ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales de la commune de VACQUIERS sont collectées par le réseau existant de fossés en bordure des routes et des parcelles, rejoignant les nombreux ruisseaux qui s'écoulent vers le TARN dont le bassin versant a une superficie de 1930 hectares alors que celui du GIROU ne représente que 30 hectares.

Le relief permet l'évacuation des eaux de pluie dans diverses directions et notamment vers les ruisseaux de POUCHIGUE, de POURRAT et de RIOU DU FOUR à partir des zones urbaines ou à urbaniser.

Un réseau public de collecte des eaux de pluie est existant au sein du bourg.

L'entretien des fossés devra être assuré de sorte à permettre une évacuation correcte des eaux pluviales.

Dans le règlement de chaque zone, il est spécifié qu'en l'absence de réseau collecteur, les aménagements sur le terrain, nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales sont à la charge exclusive du propriétaire.

ANNEXE SANITAIRE

ÉLIMINATION DES DECHETS

LES ORDURES MENAGERES

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont effectués par les soins du SIVOM de FRONTON.

La commune est équipée d'une vingtaine de conteneurs situés à des points stratégiques et à proximité des bâtiments et équipements communaux.

Le ramassage des ordures ménagères sur l'ensemble de la commune s'effectue 2 fois par semaine, au porte-à-porte, le jeudi et le lundi.

La collecte du verre est effectuée par mise en place de 3 conteneurs spécialisés en 2 points tri (verre, plastique, papier).

LES ENCOMBRANTS - LES DECHETS VERTS - LES GRAVATS

Deux sites de déchetteries sont à la disposition des habitants de la commune sur présentation d'un justificatif de domicile à VILLEMUR et à FRONTON ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h sauf le mardi et jours fériés.

LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX

Le SIVOM de FRONTON, en collaboration avec la DDASS, l'Association Française de diabétiques et les pharmacies des communes du SIVOM a mis en place une collecte. Des boîtes sécurisées sont disponibles dans toutes les pharmacies du SIVOM pour les particuliers, sur présentation de leur ordonnance. Une fois remplies, ces boîtes doivent être ramenées aux laboratoires d'analyse qui participent à l'opération (FRONTON, BRUGUIERES, VILLEMUR) où elles sont échangées contre un bon permettant d'en obtenir une autre dans les pharmacies.

Le SIVOM de FRONTON se charge ensuite de faire éliminer ces déchets au centre de traitement spécialisé.

LE TRI SELECTIF

Le système de tri sélectif des ordures est mis en place par les 3 conteneurs spécialisés en 2 points tri (verre, plastique, papier). Il n'y a pas de système de tri individuel par caissettes de couleur.

La mise en place d'un système de tri sélectif des déchets s'inscrit dans une logique globale de valorisation des déchets ménagers et de protection de l'environnement, en conformité avec la législation relative à l'élimination de déchets ménagers.

LA COLLECTE DES CARTOUCHES D'IMPRIMANTE

Afin d'être recyclés, les cartouches d'imprimante et les toners (encres dérivées de composés pétroliers et d'additifs à base de métaux lourds) sont récupérés dans des bornes mises en place dans les mairies.